

Compte-rendu du groupe de travail « remplacements » du 1er décembre 2012



Un groupe de travail a été convoqué le 1^{er} décembre. Ce groupe de travail devait répondre aux questions et revendications liées aux remplacements.

Ce compte-rendu est centré sur les interventions du Snudi FO et les réponses données par l'administration.

L'administration démarre en expliquant le système ARIA, le logiciel mis en œuvre pour gérer les remplacements.

IA : Le principe du logiciel ARIA est de saisir toutes les absences (remplacées ou non). Il y a basculement automatique sur le logiciel AGAPE de gestion des absences. L'utilisation d'ARIA a d'abord été expérimentale maintenant elle se généralise.

C'est une demande ministérielle.

On ne peut pas faire de bilan du taux de remplacement pour le moment, le logiciel ne permet de le faire qu'à la fin de l'année.

Concrètement, on saisit un enseignant absent, on cherche un titulaire remplaçant disponible (Zil). Les Zils de la circonscription apparaissent. On doit choisir d'abord le Zil rattaché à l'école de l'enseignant absent. Si ce Zil n'est pas disponible, on coche un Zil de la circonscription disponible.

On peut élargir la recherche hors circonscription.

FO : Vous nous expliquez qu'un Zil ne peut plus remplacer un collègue qui ne serait pas effectivement absent.

Avec l'intégration d'un certain nombre d'enfants, on nous demande de plus en plus de nous réunir en équipe éducative, en synthèse...Et il faudrait le faire en répartissant les élèves ?

De plus, certaines aides spécifiques sont nécessaires (aide à la rentrée, accompagnement d'une sortie, situation particulière qui nécessite un dédoublement d'une classe...) Ce ne serait plus possible parce que le logiciel ne le permet pas ?

On ne peut accepter que l'organisation du service des enseignants dépende d'un logiciel.

En effet, si les remplacements de courte durée font partie des missions des Zils, il n'en demeure pas moins que *« dans le cas où [ces personnels] n'auraient pas à assurer ces remplacements pour une période déterminée, ils seront chargés de l'aide pédagogique à l'équipe éducative dans les écoles du groupe d'intervention »* (note de service n°82-141 du 25 mars 1982, parue au BO n°13 du 1er avril 1982)

Les Zils ont donc aussi pour mission le soutien aux équipes de leurs secteurs : travail en petits groupes, décloisonnement ...

Nous demandons le maintien des remplacements particuliers (enseignants en réunion...).

L'IA ne donne pas de réponse précise sur cette question. Nous ré-interviendrons en ce

sens lors de notre audience du 15 décembre.

FO : Beaucoup de collègues Zils nous disent faire de nombreux remplacements hors de leur circonscription.
Nous insistons pour que les circonscriptions des Zils soient respectées.

IA : Nous ne faisons appel à des Zils d'autres circonscriptions que lorsqu'il n'y a plus de Zil dans la circonscription concernée.

FO : Des collègues nous ont signalé que leur remplacement avait été interrompu pour effectuer un autre remplacement dans leur école de rattachement, ceci pour économiser le montant de l'ISSR qui, comme on le sait, n'est pas versée sur l'école de rattachement.

IA : Ce sont des cas à la marge. Cela s'est uniquement produit pour des raisons très particulières.

FO : Nous serons vigilants sur cette question car vous savez user de l'argument de la continuité du service lorsque cela va dans votre sens.

Note du syndicat : Nous invitons tous les collègues concernés à saisir le syndicat pour qu'il intervienne s'ils sont confrontés à ce type de situation.

IA : Il est quand même normal qu'un Zil remplace dans son école de rattachement.

FO : Nous refusons le principe de remplacement systématique des Zils sur leur école de rattachement. Il n'y a aucune raison de donner une priorité de remplacement sur l'école de rattachement si ce n'est pour économiser sur le dos des collègues Zils.

IA : Vous n'allez pas nous reprocher de faire des économies.

FO : Tout d'abord rendre prioritaire le remplacement des enseignants par le zil rattaché à l'école introduit une disparité entre les écoles qui ont un Zil rattaché et celles qui n'en ont pas. Ce n'est pas normal. Le critère économique n'est pas acceptable.

Ensuite L'ISSR est une indemnité de sujétion spéciale de remplacement qui prend en compte, outre les frais de déplacement, la spécificité de fonction de titulaire remplaçant dont la mobilité et l'adaptabilité. (Avant que cette indemnité n'existe, ces postes peu attractifs étaient attribués uniquement aux débutants).

Maintenir régulièrement un collègue Zil sur son école de rattachement, c'est supprimer la prime alors que la spécificité du poste demeure. C'est donc infliger aux Zils une baisse de rémunération qui est inacceptable. Beaucoup de collègues qui ont choisi d'être titulaire remplaçant comptent sur cette prime.

Nous demandons donc que le niveau de priorité sur l'école de rattachement soit supprimé.

IA : Nous en prenons note. *Mais aucune réponse réelle n'est donnée, nous réaffirmerons donc cette revendication lors de l'audience du 15 décembre.*

FO : Cette situation repose aussi le problème du paiement de l'ISSR dès la sortie de l'école de rattachement (y compris dans les écoles attenantes ou dans la même rue).

IA : Nous nous appuyons sur une circulaire réglementaire.

FO : Cette circulaire est une interprétation abusive des décrets. Dans d'autres départements, cette interprétation n'existe pas. **Nous demandons le paiement de l'ISSR dès la sortie de l'école de rattachement.**

L'IA ne donne pas de réponse. Nous ré interviendrons lors de l'audience du 15 décembre.

FO : Nous demandons aussi le respect des spécificités des différents types de titulaires remplaçants : brigade maladie, brigade stage, Zil.

IA : Nous essayons de le respecter mais souvent il n'y a plus de brigade. Nous sommes donc obligé d'utiliser des zils pour des remplacements longs.

FO : Et il n'y en a plus pour les remplacements courts. **Nous revendiquons la création des postes de titulaires remplaçants nécessaires.**